

Référence : C.N.681.2025.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

PÉROU : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 6 décembre 2025.

(Traduction) (Original : espagnol)

7-1-S/2025/0218

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation. En application des dispositions de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et compte tenu de la note verbale LA41TR/2017/IV-4/Peru/1 en date du 1^{er} mars 2017, elle a l'honneur de communiquer ce qui suit :

- Par le décret suprême n° 135-2025-PCM¹, publié le 28 novembre 2025, l'état d'urgence a été déclaré pour une période de soixante (60) jours à compter du 29 novembre 2025 dans les districts frontaliers de Palca, Tacna et La Yarada – Los Palos (province de Tacna, département de Tacna).
- Cette mesure a été prise pour lutter contre la criminalité et les autres formes de violence qui touchent la région. De ce fait, l'exercice des droits constitutionnels relatifs à l'inviolabilité du domicile, à la liberté de circulation sur le territoire national, à la liberté de réunion et à la liberté et à la sécurité de la personne consacrés aux paragraphes 9, 11, 12 et 24, alinéa f), de l'article 2 de la Constitution politique du Pérou, ainsi que des droits énoncés aux articles 9, 12, 17 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est restreint.

¹ Le texte du décret suprême n° 135-2025-PCM de la République du Pérou a été soumis auprès du Secrétaire général et peut être consulté.

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

New York, le 4 décembre 2025

Le 18 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'N' with a horizontal line underneath.